

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille neuf, le vingt trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marie-Christine PAPAZIAN, Jannick CARIOU, Catherine GLAUX, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR

Pouvoirs : Marlène BOURNE, pouvoir à Georges BIBOUD
Virginie LAGARDE, pouvoir à Annie SERVANT
Jean-Claude RIFFLARD, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Jeannick PERRIER, pouvoir à Monique HILAIRE
Laurence FALL-GUILLOT, pouvoir à Catherine GLAUX

Absents : Christine SEIDENBINDER, Pascal CROIBIER, Hervé CASSAR, Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2009

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 216/2009 –

REGLEMENTATION DU DEBARDAGE ET DES ROUTES FORESTIERES

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de la Forêt présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté concernant la réglementation du débardage et des routes forestières.

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que cet arrêté prévoit que toutes les opérations de débardage de bois de plus de 40 m³ sur la commune d'Allevard devront faire l'objet d'une demande préalable écrite, qui sera soumise à autorisation du Maire.

Un état des lieux sera effectué avant et après débardage. Un chèque de caution de 5 000 € sera exigé lors de la demande d'autorisation de débardage.

Le Conseil Municipal décide qu'un chèque de caution d'un montant de 5 000 € sera exigé lors de la demande d'autorisation de débardage (pour toutes les opérations de plus de 40 m³).

Vote : unanimité

Monsieur le Maire tient à faire part au Conseil Municipal d'un problème important en matière de santé publique pour le canton d'Allevard.

En effet, l'absence de renouvellement des médecins, le vieillissement de la population et la non adéquation du système de garde aux besoins de la population contraignent le Conseil Municipal à l'absolue nécessité de résoudre ce problème par l'arrivée de nouveaux professionnels de santé.

Aussi, dans cette perspective, plusieurs réunions vont être organisées dans les prochaines semaines avec Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire et avec Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint.

- Réunion le 10 décembre 2009 avec le Président du Conseil de l'ordre dans le but de définir avec cette institution les moyens nécessaires à l'arrivée de nouveaux médecins.
- Réunion le 30 novembre 2009 avec les médecins Allevardins.

Par ailleurs devant la nécessité de permettre la mise en place de cette offre de soin, il est envisagé de transformer l'hôtel de ville en centre médical et d'accueillir dans les locaux de l'ancien collège tous les services municipaux.

Cette intention est également motivée par la proposition de tous les investisseurs immobiliers de démolir l'ancien collège pour mettre en place un projet immobilier cohérent. Ce qui est difficilement acceptable.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que le Conseil Municipal sera informé de manière régulière de l'évolution de ce dossier difficile mais néanmoins vitale pour la population et indispensable pour la pérennité de l'activité thermale.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 217/2009 – SAEM DU
DOMAINE THERMAL : AVANCE DU
COMPTE COURANT**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique au Conseil Municipal que la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte autorise les collectivités territoriales en leur qualité d'actionnaire d'allouer des apports en compte courant d'associés aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales.

Monsieur le Maire indique qu'en application de la délibération du 13 octobre 2008, la commune d'Allevard avait accordé une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.

Monsieur Jean de la CRUZ, Président Directeur Général de la SAEM du Domaine Thermal indique que la SAEM du Domaine Thermal va procéder dans les prochains jours au remboursement de cette avance.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la SAEM demande à la commune d'Allevard d'accorder une nouvelle avance en compte courant d'un montant de 345 000 euros.

En réponse à une question posée par Monsieur Louis ROUSSET l'avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros prévu dans la conciliation est intégré dans cette délibération. Par ailleurs, suite à la proposition de Monsieur Louis ROUSSET, il est stipulé dans la convention une possibilité de transformation de l'avance en compte courant en capital sur délibération expresse du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, d'une part à signer la convention concernant une avance en compte courant d'un montant de 345 000 euros à intervenir avec la SAEM du Domaine Thermal et d'autre part à signer l'avenant éventuel de reconduction.

Vote : unanimité

Délibération n° 218/2009 – <u>ACQUISITION D'UN HANGAR</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 14 novembre 2007 de se porter acquéreur du hangar, propriété de la SAEM du Domaine Thermal pour un montant de 55 000 euros (parcelle cadastrée AH 955, provenant de la division de la parcelle AH 561).

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 219/2009 – <u>SAEM DU DOMAINE THERMAL : DEMANDE D'UNE MISSION D'EXPERTISE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Président Directeur Général de la SAEM du Domaine Thermal propose à la commune d'Allevard, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la SAEM du Domaine Thermal, d'engager une mission d'expertise.

Celle-ci aura pour objet de permettre à la société thermale de disposer des éléments suivants :

- Renforcement de l'action sur les réductions de coût.
- Définition d'une stratégie de renforcement commercial.
- Organisation de la société thermale.
- Définition d'une politique d'investissement en adéquation avec la politique commerciale de la SAEM du Domaine Thermal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir concernant cette mission d'expertise.

Vote : unanimité

Délibération n° 220/2009 – <u>BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 4</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 4.

Vote : unanimité

Délibération n° 221/2009 – <u>CANTINE SCOLAIRE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal indique que la capacité de la cantine scolaire permet à des adultes extérieurs au service de pouvoir utiliser cette restauration, et fixe les tarifs applicables :

- personnel communal et enseignant exerçant leur activité dans la commune : 4 €
- personnes extérieures invitées dans le cadre du service communal : 6 €

Il rappelle qu'une inscription 48 heures à l'avance est nécessaire, dans la limite des places disponibles.

Vote : unanimité

Délibération n° 222/2009 – <u>CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation financière du Département pour le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.

Vote : unanimité

URBANISME – FONCIER

Délibération n° 223/2009 – <u>VENTE DE LA MAISON DU CURISTE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, rappelle qu'une annonce est parue le 23 octobre 2009 dans le journal les Affiches de Grenoble et du Dauphiné concernant la vente de l'ancienne maison du curiste (d'une superficie de 146 m²) située dans le Parc Thermal, en vue de la création d'un restaurant.

France Domaine a été consultée et a fixé, dans un avis en date du 12 octobre 2009 la valeur vénale de ce tènement à 80 000 €.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette vente sur la base d'un prix de vente minimum fixé à 70 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir sur la base d'un prix de vente minimum fixé à 70 000 euros, et charge Maître DUFRESNE, notaire, de rédiger l'acte notarié à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 224/2009 – <u>FORET : OFFRE DE PRIX POUR LE LOT 1</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de la forêt rappelle que la propriété appartenant au Groupement forestier d'Allevard est actuellement en vente.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire propose que la commune d'Allevard effectue une offre de prix au Groupement Forestier d'Allevard concernant le lot 1 (d'une superficie de 10,6847 ha).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer une offre de prix au Groupement Forestier d'Allevard concernant le lot 1.

Vote : unanimité

TRAVAUX

**Délibération n° 225/2009 – MUSEE :
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE
MAITRISE D'ŒUVRE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la construction du musée du fer et de l'eau.

Cet avenant correspond au changement du programme.

Il prévoit la réhabilitation de la tour des décors et son aménagement en réserves.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Atelier 17C.

Monsieur le Maire précise que le programme de travaux de construction du nouveau Musée été modifié puisque le coût d'objectif a été ramené de 4 à 2 millions d'euros avec une subvention de 30 % du Conseil Général au lieu de 15 %.

Vote : unanimité

**Délibération n° 226/2009 – TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT,
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET EAUX PLUVIALES RUE DU 08 MAI
1945 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général concernant les travaux d'assainissement, d'alimentation en eau potable et d'eaux pluviales rue du 08 mai 1945.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

**Délibération n° 227/2009 – PRIMES DE
FIN D'ANNEE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel, expose que, chaque année, la Commission du Personnel se réunit afin d'attribuer les notes au personnel communal et de déterminer les primes de fin d'année.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et la Commission du Personnel à définir les primes de fin d'année dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Les critères d'attribution, quelle que soit la fonction de l'agent dans la collectivité sont définis lors de la réunion du personnel.

Coût 2009 : 115 063,63 euros

Il autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 228/2009 – <u>REMBOURSEMENT DE FRAIS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal de rembourser à Monsieur Claude BURDIN, professeur à l'Ecole des Arts la somme de 92,01 euros correspondant à l'achat de matériel pour l'atelier sculpture

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Claude BURDIN, la somme de 92,01 euros.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 229/2009 – <u>DON AU</u> <u>MUSEE D'ALLEVARD</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique que Monsieur MALLEIN-GERIN, petit fils de Monsieur Louis GERIN qui a été Maire d'Allevard de 1907 à 1930 a fait don à la commune d'Allevard d'une gravure datant de 1792.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur MALLEIN-GERIN pour le don d'une gravure de la vue du site d'Allevard et tient à rappeler le rôle considérable joué par Monsieur Louis GERIN, Maire d'Allevard de 1907 à 1930.

En effet, Monsieur Louis GERIN décédé le 20 novembre 1930 a notamment obtenu que la commune soit classée « Station hydrominérale », développé l'école publique, soutenu la naissance du ski club, créé la collecte des ordures ménagères, mis en place le tout à l'égout... sans compter un rôle considérable dans l'ouverture de l'hôpital militaire pendant la guerre.

Vote : unanimité

Délibération n° 230/2009 – <u>SALLE LA</u> <u>PLEIADE – SPECTACLES : TARIFS</u> <u>SAISON 2009/2010</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe les tarifs des spectacles organisés par la commune dans la salle la Pléiade pour la saison 2009/2010 :

Salle Casserra :

- tarif normal : 13 €
- tarif réduit : 10 €

Salle l'Atelier :

- tarif normal : 10 €
- tarif réduit : 8 €

Il précise que les spectacles organisés en dehors de cette programmation pourront avoir une tarification différente.

Madame Caroline PONSAR demande que le Conseil Municipal, en matière de tarif, prenne en compte une tarification sociale.

En réponse, Monsieur le Maire indique que cette demande sera étudiée.

Vote : unanimité

Délibération n° 231/2009 – <u>SUBVENTION</u> <u>2009</u>	Rapporteur : Georges BIBOUD
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal délégué à l'action sociale, le Conseil Municipal fixe au vue du budget présenté à 2 757,30 € le montant de la subvention attribuée à l'A.D.S.P.A. (service de soins à domicile).

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 232/2009 – <u>CHEMIN DE</u> <u>CLARABOUT : REGULARISATION</u> <u>FONCIERE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la régularisation d'acquisition de terrain à effectuer. Cela concerne l'emprise foncière du chemin 108 (chemin de Clarabout).

En effet, lorsque la route de Clarabout a été créée, cette acquisition foncière n'avait pas été prise en compte.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur FLANDINET, Monsieur TARTAS et Mesdames et Messieurs RAFFIN-PEYLOZ pour cette régularisation de terrain.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 233/2009 – <u>HOTEL DE</u> <u>FRANCE : MANDAT DE VENTE SANS</u> <u>EXCLUSIVITE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière « Allevard Immobilier » concernant l'hôtel de France.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière « Allevard Immobilier » concernant l'hôtel de France.

Vote : unanimité

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire indique qu'il a été remis à chaque association qui fréquente la salle la Pléiade une clé.

Madame l'Adjointe au Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date 26 octobre 2009 à savoir :

Facturation aux associations de toute demande de clé supplémentaire sur les bases suivantes :

- une clé passe : 44,90 € TTC
- une clé de cylindre : 22,33 € TTC

Le Conseil Municipal décide de facturer aux associations toute demande de badge supplémentaire :

- badge d'entrée : 24 € TTC

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45

Fait à Allevard,
Le 24 novembre 2009
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD